

**PALAIS DES BEAUX-ARTS**

A l'att. de Monsieur Thomas SIMON,

C.O.O.

Rue Ravenstein, 23

B – 1000 BRUXELLES

V/Réf. : Réunion du 29 juin 2005  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.7/s. 374  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : BRUXELLES. Rue Ravenstein, 23. Palais des Beaux-Arts. Restauration des toitures et réaménagement des locaux utilisés par la médiathèque.

**Avis de principe**

Une réunion du groupe de travail s'est tenue le 29 juin 2005 dans les locaux de la CRMS en présence de l'auteur de projet, Madame Van der Wee, du demandeur représenté par Monsieur Thomas Simon, de Madame Boelens (DMS), de mesdames Nys, de San et Van Loo, et de monsieur Puttemans. (CRMS). Les conclusions de cette réunion et les documents transmis à cette occasion ont été présentés à la Commission en sa séance du 6 juillet 2005. Celle-ci a émis à leur sujet les remarques suivantes.

La demande s'inscrit dans le cadre du Master plan approuvé par la CRMS et de la nouvelle programmation artistique du Palais des Beaux-Arts. Elle porte essentiellement sur le réaménagement des espaces musée et projection de la cinémathèque et sur des interventions aux verrières des salles d'exposition de la partie nord du bâtiment. Ces demandes ont pour objectif la conservation ou la remise en valeur de l'architecture de Victor Horta, tout en y intégrant les réponses à la programmation artistique et les contraintes techniques inhérentes à la conservation et l'exposition d'œuvres d'art.

**I. Cinémathèque**

Il ne reste quasiment rien aujourd'hui de la cinémathèque aménagée dans le courant des années 1960 par Corneille Hannoset, les dispositifs d'origine ayant été profondément modifiés. Le parti adopté est de dégager la structure de Horta de manière à rétablir la grande salle de l'Art décoratif, directement accessible depuis l'entrée restaurée de la rue Baron Horta, qui accueillerait les collections du musée du cinéma. L'escalier de Victor Horta reliant le hall Horta au sous-sol serait rétabli et, dans une certaine mesure, le vide de deux niveaux dans lequel il se déployait. Un passage est toutefois conservé de manière à également rétablir le circuit de part et d'autre de l'escalier monumental entre le hall Horta et la salle d'art décoratif. La situation originelle est bien documentée et il y a de fortes présomptions que de nombreux éléments d'origine, aujourd'hui cachés (comme les marches du vestibule d'entrée, etc.), soient encore en place. La réouverture partielle des puits de lumière (les techniques spéciales qui existent en bouchant une partie) permettra de requalifier les espaces dégagés et de restituer une nouvelle lisibilité au parcours. L'aménagement permet également, à certaines heures du jour, un fonctionnement dissocié du Palais des Beaux-arts et du musée ainsi que des salles de projection de la cinémathèque. La CRMS ne peut qu'encourager ce parti.

De nouvelles salles de projection seraient aménagées sous la salle d'art décoratif, au -1, dans le terre-plein qui existe actuellement. La CRMS estime que cette solution a le mérite de dégager des espaces de grande qualité, aujourd'hui encombrés au point d'être devenus illisibles. Les photographies anciennes montrent également que les façades sur puits de lumière présentaient à l'origine un intérêt tant intérieur qu'extérieur. Leur réhabilitation ou leur restitution doit donc être comprise comme partie intégrante de la restauration des façades classées de l'édifice. La Commission attire toutefois l'attention de l'auteur de projet sur le fait que la proposition semble poser un problème technique conséquent. Le palais des Beaux-Arts est fondé sur des pieux. Ces pieux, qui reprennent la structure de la salle de l'art décoratif, sont implantés dans le terre-plein qui devrait être évidé. Or, la capacité portante des pieux est liée à la compacité du sol qu'ils traversent (les pieux ne sont pas des colonnes). Le problème de la reprise de la structure de la grande salle semble donc très difficile à résoudre. La CRMS demande de pousser la réflexion sur cette question avant de s'engager plus loin dans l'étude car elle craint une impossibilité technique.

## **II. Intervention sur les verrières et les cimaises des salles d'exposition.**

L'étude s'aligne sur les conclusions du bureau René Greish, relatives à la stabilité des structures en place et à leur capacité à porter plus de poids qu'elles n'en portent actuellement. Elle s'est concentrée sur seulement quelques-uns des différents types de verrières en place; les solutions préconisées doivent donc être vérifiées et adaptées en fonction des profils existants.

Les salles d'exposition présentent plusieurs problèmes inhérents à la fois à des désordres provoqués par un manque d'entretien (infiltrations, risque de chute de verres, etc.), et à l'évolution des exigences en matière de sécurité ainsi que de conservation et de présentation d'œuvres d'art. Des relevés ont été effectués durant l'été 2004, qui ont débouché sur une étude des conditions climatologiques des espaces d'exposition et sur un audit énergétique. Ces études confirment que les verrières d'origine des salles d'exposition ne permettent plus, sans modification, de garantir les conditions muséographiques minimales requises pour un équipement d'intérêt régional, national et international comme le Palais des Beaux-Arts.

Les aspects qui doivent être améliorés sont les suivants :

- occultation et maîtrise de l'intensité de la lumière naturelle
- isolation thermique et stabilité hygrométrique
- entretien

L'objectif est de proposer une solution globale, qui réponde à l'ensemble des problèmes diagnostiqués.

### *1. Occultation et variation de l'intensité de la lumière naturelle*

Au stade actuel de l'étude, le projet prévoit de conserver intacte la structure des verrières de Victor Horta, à l'exception d'interventions ponctuelles pour accueillir des groupes de refroidissement, localisés là où ils seraient le moins dommageable pour la perception des toitures. Les lanterneaux seraient restaurés. Les verres des contre-lanterneaux seraient remplacés par des verres de sécurité martelés, dont l'aspect serait semblable à celui d'origine (voir procédé utilisé dans l'école de la Rue Saint-Ghislain de Horta). La CRMS souscrit au principe adopté. Elle doit toutefois constater que la pertinence et l'adéquation des interventions proposées dépendent fortement d'aspects techniques qui ne sont aujourd'hui pas totalement maîtrisés. Elle incite donc le demandeur et l'auteur de projet à pousser plus loin leurs investigations sur les techniques qui existent d'ores et déjà ou sont en cours de mise au point, afin de vérifier la faisabilité de leurs solutions.

Il est prévu d'insérer, entre le lanterneau (simple vitrage) et le contre-lanterneau (verre renforcé), une nouvelle verrière horizontale, supportant l'occultation tout en isolant la partie inférieure du plénum, ce qui permettrait d'accroître l'isolation thermique des salles et leur étanchéité (poussière). La Commission n'émet pas d'objection à ce sujet. Elle observe que l'occultation devra tenir compte de la structure en place et être conçue en plusieurs travées. Celles-ci devront être stockées sur des

traverses, ce qui créera un certain encombrement. On vérifiera donc *in situ*, à l'aide d'essais, si cet encombrement constitue une gêne visuelle pour la lisibilité des verrières.

L'intensité lumineuse naturelle serait réglée à l'aide d'un dispositif fixé au-dessus des lanterneaux actuels. Une des solutions envisagées se présente comme une sorte de grille à trois niveaux dont les vides seraient plus ou moins superposés en fonction du réglage. Ici encore, la pertinence de la solution dépend fortement des performances techniques du dispositif qui semble encore au stade expérimental (annexe J2).

La CRMS ne s'oppose pas au principe de modifier l'aspect des toitures de Victor Horta (grand circuit, salles blanc et noir et hall Horta) pour autant que le système permette d'en conserver les structures ainsi que les caractéristiques morphologiques, et qu'il permette une maîtrise esthétique (puisque ces toitures sont notamment vues depuis les pièces principales de l'hôtel Errera qui est également classé). Il est toutefois nécessaire de documenter la diminution lumineuse permanente qui résultera de la mise en place du système choisi (dans l'hypothèse de la luminosité maximale) : quelles modifications cela impliquera-t-il par rapport à la situation actuelle ou d'origine ? Au vu des contraintes de timing, la Commission demande de vérifier au plus vite le réalisme de la solution envisagée.

## 2. Isolation thermique

L'enlèvement des cimaises ajoutées au fil des ans, jusqu'à habiller complètement les parois des salles d'exposition, permet de diminuer les pics de température en rétablissant l'inertie de la construction d'origine. L'isolation thermique et acoustique serait également améliorée par la nouvelle paroi insérée entre le lanterneau et le contre-lanterneau actuel. Ces deux mesures seraient complétées par l'ajout d'un système de conditionnement d'air utilisant en partie les gaines des ventilations d'origine qui existent dans les parois latérales des salles et permettant de maîtriser le degré relatif d'humidité. Le conditionnement d'air ne serait pas centralisé mais composé de plusieurs unités placées de manière à réduire leur encombrement spatial et visuel (voir annexe J1. Plan des toitures).

La CRMS peut souscrire à ces principes. Elle recommande toutefois de demeurer prudent quant aux choix des « pics » (d'autant que le rétablissement de l'inertie des parois des salles d'exposition permet une certaine souplesse) car la détermination des conditions extrêmes (rarement atteintes) peut avoir des conséquences relativement lourdes sur la solution finalement préconisée, avec les conséquences que cela implique tant du point de vue de l'encombrement que de l'investissement et de la consommation énergétique.

Du point de vue de cet encombrement, la CRMS se demande si la remise en fonction (partielle ou complète) du système de ventilation prévu par Horta ne permettrait pas de limiter encore davantage le dimensionnement de l'installation de conditionnement. Elle demande que cette alternative soit étudiée.

## 3. Entretien des verrières et accessibilité

La coupe de principe proposée dans les toitures montre qu'une passerelle serait éventuellement placée au-dessus de la nouvelle paroi en verre isolante. Etant donné l'encombrement de cet élément, la prise de lumière qu'il occasionnera et le peu de volume disponible, la CRMS préconise une solution plus légère à éventuellement jumeler avec la structure de la paroi isolante (nacelle coulissant sur des rails, stockée sous les blocs de conditionnement d'air, par exemple).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

J. DEGRYSE

Secrétaire

Président

Copie à: A.A.T.L.- D.M.S. (Dossier traité par F. BOELEN) – A.A.T.L.-D.U.